



CARCASSONNE
PATRIMOINE MONDIAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N° : 2022-0087

Service :
Pôle Proximité

RÉPARTITION DES CHARGES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal d'élections du Maire et des Adjointes du 3 Juillet 2020 ;

VU le procès-verbal d'élections du Maire et des Adjointes du 30 Septembre 2021 ;

VU l'arrêté n°2021-2610 en date du 1^{er} octobre 2021 portant répartition des charges aux Conseillers Municipaux délégués ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un adjoint ou à un membre du conseil municipal,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}:

VU l'arrêté n°2021-2610 en date du 1^{er} octobre 2021 portant répartition des charges aux Conseillers Municipaux délégués est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes

ARTICLE 2: Il est donné délégation sous ma surveillance et ma responsabilité à :

<p>M. Claude ZORZETTO</p>	<ul style="list-style-type: none">- Conseiller Municipal délégué auprès du Maire, il est chargé de la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public et représente la Commune aux réunions de la Commission Incendie et Panique dans l'Arrondissement de Carcassonne et de la Sous-Commission Départementale Incendie et panique.- Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjoint délégué à la Sécurité, au Domaine Public, à la Prévention de la délinquance, à l'organisation et la coordination des services de la tranquillité publique, au Conseil Local Sécurité et Prévention de la Délinquance, aux Parkings, il est chargé de la sécurité.
----------------------------------	---

	<p>Il a délégation de signature pour tous les arrêtés de circulation, stationnement, voirie, commission de sécurité et autres réglementations prévues par l'article L2212-1, L2212-2 § 1-2-3-4-5-6-7 et les articles L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjoint délégué à la politique de la Ville, aux Travaux, et aux hameaux, il est chargé du suivi des travaux - Conseiller Municipal délégué à la propreté et aux relations avec les riverains
M. Jean-Bernard AUDIER	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller Municipal délégué auprès du Maire, il est chargé des Affaires Administratives. Il a délégation de signature pour tout ce qui concerne cette délégation sous la responsabilité du Maire. - Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjointe déléguée au Personnel, aux Ressources Humaines, à la formation et à la réforme administrative, il est chargé du personnel, des ressources humaines et de la formation. Il a délégation de fonction et de signature pour tout ce qui concerne cette délégation. - Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjoint délégué aux affaires culturelles, au jumelage, au patrimoine et au monde occitan, il est chargé des Affaires Culturelles.
M. David BUSTOS	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller Municipal délégué auprès du Maire, il est chargé de l'attractivité économique - Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Cœur de Ville et aux Affaires Foncières, il est chargé du Cœur de Ville.
M. Didier CAMBON	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller Municipal délégué auprès du Maire, il est chargé de la promotion du développement économique sur la Commune et des relations avec Carcassonne Agglo.
Mme Any BARTHES	<ul style="list-style-type: none"> - Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjoint délégué aux affaires culturelles, au jumelage, au patrimoine et au monde occitan, elle est chargée du patrimoine.
Mme Marie-Christine MIGNOT	<ul style="list-style-type: none"> - Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjointe déléguée aux Affaires Sociales.

	aux Associations, aux Foyers et aux Maisons de quartiers, elle est chargée des Affaires Sociales et des Associations.
Mme Geneviève PICHARD	- Conseillère Municipale déléguée aux politiques de santé
Mme Anne QUINTILLA-MENDEGRIS	- Conseillère Municipale déléguée à l'Hygiène, à la Salubrité Publique et à la Lutte contre l'Habitat Indigne. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Chésa et de Monsieur Arnaud Albarel, elle a délégation de signature pour tous les actes liés à l'Hygiène. - Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Cœur de Ville, aux Affaires Foncières et à l'Hygiène, elle est chargée de l'urbanisme.
M. Jean-Pierre LECINA	- Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjoint délégué aux Sports et à la politique sportive, il est chargé des relations avec les associations sportives.
Mme Laurence GASC	- Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjointe déléguée au Tourisme, au Grand Site et aux Affaires Militaires et Anciens combattants, elle est chargée du Tourisme et de la Cité.
M. Julien OUDDANE	- Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjointe déléguée aux Affaires Sociales, aux Associations, aux Foyers et aux Maisons de quartiers, il est chargé des problématiques liées à l'accessibilité aux lieux publics et lieux de vie et aux handicaps, à l'handisport et au sport adapté.
Mme Elodie LETAO	- Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjoint délégué à l'environnement, au développement durable, à la transition écologique, au défi climatique et au numérique, elle est chargée du Numérique. - Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjointe déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Jeunesse, elle est chargée de la Jeunesse.
Mme Emilie TRIAY	- Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjoint délégué aux sports et à la politique sportive, elle est chargée du sport féminin.

ARTICLE 3.-

M. David BUSTOS, M. Jean-Bernard AUDIER, M. Didier CAMBON, Mme Geneviève PICHARD, Mme Laurence GASC, Mme Any BARTHES, M Claude ZORZETTO,

M. Jean-Pierre LECINA, Mme Marie-Christine MIGNOT, M. Julien OUDDANE, Mme Elodie LETAO, Mme Anne QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme Emilie TRIAY sont chargés de célébrer les mariages.

ARTICLE 4.

M. David BUSTOS, M. Jean-Bernard AUDIER, M. Didier CAMBON, Mme Geneviève PICHARD, Mme Laurence GASC, Mme Any BARTHES, M. Jean-Pierre LECINA, Mme Marie-Christine MIGNOT, Mme Elodie LETAO, Mme Emilie TRIAY, Mme Marie-Christine BERNARD, M. Robert LEUBA représenteront la Commune aux réunions de la Commission Incendie et Panique dans l'Arrondissement de Carcassonne et de la Sous Commission Départementale Incendie et Panique.

ARTICLE 5.

M. le Maire, les Adjoint, M. le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le site internet de la Ville, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Carcassonne et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20220330-arrete22087-AR

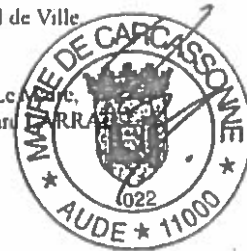
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2022

Affichage : 01/04/2022

Fait à Carcassonne, à l'Hôtel de Ville
Le 30 mars 2022

Le Maire,
Gérant



Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.